

■ Désignation/Modification de bénéficiaire[s] en cas de décès

**Renonciation à l'application de l'art. 110/1 LCAT**

Veillez envoyer ce formulaire, complété et signé, par la poste à :  
AG Insurance  
à l'attention de AG Employee Benefits  
Bd Emile Jacqmain 53  
B-1000 Bruxelles

**Preneur d'assurance :**

Nom ..... Prénom .....

Numéro de contrat : .....

Le preneur d'assurance renonce à l'application de l'article 110/1 de la loi du 25 juin 1992 sur le contrat d'assurance terrestre en date du ..... / ..... / ..... . Si les prestations d'assurance, conformément à la clause bénéficiaire, reviennent aux « héritiers légaux », elles seront liquidées aux héritiers légaux par parts égales en cas de décès de l'assuré.

La renonciation à l'art. 110/1 LCAT ne change rien à l'ordre de priorité des bénéficiaires repris dans la clause bénéficiaire et ne porte pas préjudice au(x) autre(s) bénéficiaire(s) qui sont éventuellement mentionné(s) dans la clause bénéficiaire.

Fait à ....., le ..... / ..... / .....

Preneur d'assurance <sup>(1)</sup>,

<sup>1</sup> Si, sur base de l'article 122 LCAT, un bénéficiaire a déjà accepté le bénéfice, celui-ci doit également signer ce formulaire.